



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département du territoire

Office cantonal du logement et de la planification foncière

DEMANDE DE LOGEMENT

CONTINGENT DU PROPRIETAIRE (80%)

INFORMATIONS REGIE OU LE PROPRIETAIRE

Nom de la régie/propriétaire :

Nom de la personne de contact :

N° téléphone direct : Adresse e-mail :

RUBRIQUES A COMPLETER EXCLUSIVEMENT PAR LA REGIE OU LE PROPRIETAIRE

Date d'entrée dans le logement :

Type de logement proposé : ☐ HBM / ☐ HLM / ☐ HM / ☐ LUP

N° fédéral du logement (EWID) :

Adresse :

Étage : Nombre de pièces :

Loyer annuel (sans charges) : F

Montant des parts sociales si coopérative : F

LOCATAIRE PRECEDENT

Nom, Prénom :

Date de libération **effective** du locataire précédent :

DEMANDE DE LOGEMENT

CONTINGENT DU PROPRIETAIRE (80%)

PERSONNES MAJEURES ET MINEURES APPELEES A OCCUPER LE LOGEMENT

Dans le cas de parents séparés ou divorcés, seul celui qui est au bénéfice d'une décision judiciaire ou d'une convention signée par les deux parties (sous seing privé) lui accordant la garde et la domiciliation des enfants peut les inscrire dans cette rubrique. Pour les enfants à naître, merci de joindre une attestation médicale précisant le terme prévu.

Futur occupant n° 1 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève :

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Type de permis : Téléphone : E-mail :

Futur occupant n° 2 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève :

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Type de permis : Téléphone : E-mail :

Futur occupant n° 3 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève :

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Type de permis : Téléphone : E-mail :

Futur occupant n° 4 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève :

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Type de permis : Téléphone : E-mail :

Futur occupant n° 5 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève :

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Type de permis : Téléphone : E-mail :

Futur/s occupant/s supplémentaire/s

Dès la 5^{ème} personne supplémentaire, merci de transmettre les informations sur une feuille vierge.
(annexe jointe : ☐ oui ☐ non)

DECLARATION DE REVENU POUR CHACUNE DES PERSONNES MAJEURES

Veuillez indiquer, **pour chacune des personnes majeures** appelées à occuper le logement proposé les sources de revenu respectives en cochant la case correspondante.

TYPES DE REVENU		PERSONNES OCCUPANT LE LOGEMENT				
		N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5
1)	Activité salariale	☐	☐	☐	☐	☐
	• Nombre d'employeurs					
	• 13 ^{ème} salaire / bonus / prime / etc. Montant global	☐	☐	☐	☐	☐
	• Taux d'activité global (en %)					
2)	Activité indépendante	☐	☐	☐	☐	☐
3)	Chômage	☐	☐	☐	☐	☐
	• Gain intermédiaire	☐	☐	☐	☐	☐
4)	Perte de gain (indemnités journalières)	☐	☐	☐	☐	☐
5)	Rentes					
	• Rente AVS	☐	☐	☐	☐	☐
	• Rente AI	☐	☐	☐	☐	☐
	• Rente 2 ^{ème} pilier	☐	☐	☐	☐	☐
	• Rente de veuf/ve et/ou d'orphelin/e	☐	☐	☐	☐	☐
	• Allocation d'impotent/e	☐	☐	☐	☐	☐
	• Autres rentes	☐	☐	☐	☐	☐
6)	Apprentissage	☐	☐	☐	☐	☐
7)	Allocations familiales	☐	☐	☐	☐	☐
8)	Aide financière parentale ou de tiers	☐	☐	☐	☐	☐
9)	Pension alimentaire totalement perçue	☐	☐	☐	☐	☐
	Pension partiellement ou pas perçue	☐	☐	☐	☐	☐
10)	Subside d'assurance-maladie	☐	☐	☐	☐	☐
11)	Avance SCARPA	☐	☐	☐	☐	☐
12)	Bourse d'études	☐	☐	☐	☐	☐
13)	Prestations complémentaires SPC					
	• AVS / AI	☐	☐	☐	☐	☐
	• PC Famille ou assistance	☐	☐	☐	☐	☐
14)	Hospice général	☐	☐	☐	☐	☐
15)	Étudiant/e sans revenu	☐	☐	☐	☐	☐
16)	Revenus mobiliers (comptes, titres, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
	• Nombre de comptes bancaires/postaux					
17)	Revenus immobiliers (loyer, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
	• Nombre de biens immobiliers					
18)	Autre(s) source(s) de revenu	☐	☐	☐	☐	☐

LOGEMENTS HM EXCLUSIVEMENT- REFERENCES BANCAIRES OU POSTALES

Nom : Prénom(s) :

Nom de la banque :

IBAN N°

Attention : Remettre impérativement la copie de la carte bancaire ou postale.

Afin d'éviter tout problème dans le versement de l'éventuelle subvention personnalisée, il est impératif que les nom et prénom mentionnés sur votre carte bancaire ou postale soient identiques à ceux déclarés auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

PROCEDURE

Le logement visé par la présente demande est un objet pour lequel le choix du locataire appartient au propriétaire de l'immeuble. Toutefois, la conclusion du bail est soumise impérativement à l'approbation préalable de l'Etat de Genève, soit pour lui l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), en charge de l'application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977, régissant les immeubles sous régime HBM, HLM ou HM, ainsi que de la loi pour la construction de logement d'utilité publique, du 24 mai 2007 (LUP). Il appartient ainsi au propriétaire des lieux, respectivement son mandataire, de remettre le dossier retenu au service compétent pour examen. L'analyse de l'OCLPF porte sur les conditions liées aux taux d'effort et d'occupation. S'agissant des logements soumis à la LGL, son examen porte pour le surplus sur les conditions liées à la durée minimale de séjour à Genève, à la limite de fortune maximale et à l'assujettissement à l'impôt sur le revenu à Genève. Il en va de même de toute modification ultérieure du bail.

AUTORISATIONS

Toutes les personnes majeures signataires de la présente demande autorisent l'administration fiscale à communiquer en tout temps à l'OCLPF les éléments de revenu et de fortune tels qu'ils ressortent de leur dossier fiscal respectif.

En outre, elles autorisent également l'OCLPF à requérir auprès de toute institution et autorité délivrant des prestations sociales les renseignements utiles à l'établissement des éléments liés à la détermination des revenus et fortune ainsi que des taux d'effort et d'occupation nécessaires à la mise en œuvre de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 et de son règlement d'exécution, du 24 août 1992.

De même, elles autorisent l'OCLPF à requérir auprès de leur bailleur actuel et celui à venir les renseignements utiles à l'établissement des éléments nécessaires à l'octroi et au contrôle des conditions d'occupation du logement sollicité par la présente.

ENGAGEMENTS

Par leur signature, toutes les personnes majeures certifient que la présente demande est sincère, complète et conforme à la vérité. Par ailleurs, elles s'engagent à ne pas exercer d'activité professionnelle dans le logement visé sous page 1, ni être titulaires d'un autre bail pour un logement situé dans le canton de Genève autre que leur domicile tel qu'annoncé ce jour à l'Office cantonal de la population et des migrations. Enfin, elles ne manqueront pas d'aviser, spontanément et sans délai, l'OCLPF de toutes modifications de revenu ainsi que tout changement dans la composition du groupe de personnes appelées à occuper le logement. Il en va de même en cours de bail.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES MAJEURES

Personne n° 1 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 2 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 3 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 4 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 5 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Genève, le :

ANNEXE - DOCUMENTS A REMETTRE IMPERATIVEMENT

Afin de nous permettre de déterminer la situation personnelle et financière de chacune des personnes mentionnées dans votre demande, veuillez nous transmettre une photocopie des documents suivants :

Afin de faciliter le traitement de vos dossiers envoyés par mail en PDF à notre service, nous vous remercions de bien vouloir suivre le classement des documents dans l'ordre suivant :

	Document	Remarques
1.	Demande de logement datée et signée	Pages 1 à 4
2.	Revenus de la 1^{ère} personne	
	Fiches salaires	3 dernières, ainsi que la fiche mentionnant un éventuel 13ème ou bonus
	Décomptes de l'Hospice Général	3 derniers décomptes mensuels
	Décompte chômage	Dernier décompte ou attestation mentionnant le montant de l'indemnité journalière
	Relevé bancaire ou dernière décision mentionnant la rente AVS/AI ou SPC	
	Certificat de salaire annuel	Pour toute l'année précédente
	Attestation des sommes versées	Attestation délivrée par l'hospice général ou des caisses de : chômage/AVS/ AI/ SPC de l'année précédente
	Bilan et compte d'exploitation de l'année précédente	Pour les indépendants
	Attestation du montant cotisé AVS de l'année précédente	Pour les indépendants
	Dernier décompte mentionnant les indemnités journalières perte de gain	
3.	<u>Revenus de la 2^{ème} personne et suivantes</u>	Reprendre les indications ci-dessus
4.	En cas de séparation/divorce	
	Jugement de divorce ou convention de séparation	S'il s'agit d'une convention, les pièces d'identités des signataires seront nécessaires
	Justificatif de la pension alimentaire	Dernier relevé bancaire des pensions perçues ou versées ou dernière décision du SCARPA
5.	Pour les étudiants/enfants	
	Attestation de grossesse mentionnant le terme prévu	
	Attestation d'études	
	Aide parentale chiffrée dûment datée et signée	
	Bourse d'études	De l'année courante
6.	Attestation de subsides d'assurance maladie	De l'année courante, pour toutes les personnes
7.	Pièce d'identité, permis de séjour/d'établissement ou attestation de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) mentionnant la date d'arrivée à Genève ou de l'attestation de regroupement familial	Pour toutes les personnes

8.	Dernier Avis de taxation des impôts <u>cantonaux et communaux</u>	Toutes les pages. Ou attestation de l'impôt la source délivrée par l'AFC
9.	Copie de la carte bancaire ou postale	Côté mentionnant l'IBAN et le nom
10.	Boucllements des comptes bancaires au 31 décembre de l'année précédente	Pour les personnes qui ne sont pas Suisses ou pour les personnes ayant déménagé récemment
11.	Tous autres documents tels que courriers et divers	

DEDUCTIONS :

- **Frais médicaux et frais liés à un handicap de l'année précédente**

Pour les personnes imposées en barème ordinaire

- Avis de taxation des impôts cantonaux et communaux de l'année précédente
- A défaut, tous justificatifs établis par la société d'assurance concernée attestant des frais médicaux et/ou liés à un handicap à la charge de l'une des personnes appelée à occuper le logement

Pour les personnes imposées à la source

- Tous justificatifs établis par la société d'assurance concernée attestant des frais médicaux à la charge de l'une des personnes appelée à occuper le logement

Remarque : Prise en compte de la part des frais médicaux excédant le 5% du revenu net de la personne concernée.

- **Frais de garde de l'année en cours**

Les contribuables mariés ou liés par un partenariat enregistré vivant en ménage commun qui :

- exercent tous les deux une activité lucrative ou
- se trouvent dans une incapacité durable de travailler ou sont en formation

peuvent déduire pour chaque enfant jusqu'au mois du 14^{ème} anniversaire, les frais de garde effectifs et justifiés jusqu'à concurrence du montant admis par l'Administration fiscale cantonale.

La même déduction est octroyée aux contribuables célibataires, veufs, divorcés, séparés de corps ou de fait lorsqu'ils tiennent ménage avec leurs enfants mineurs dont ils ont la garde.

Les factures doivent être jointes. Si l'enfant est gardé par une tierce personne que vous rémunérez, les justificatifs des paiements doivent mentionner les nom, prénom et adresse complète de cette personne.

FORTUNE ET ASSUJETISSEMENT A L'IMPOT SUR LE REVENU A GENEVE :

- Pour les personnes imposées en barème ordinaire

- Avis de taxation des impôts cantonaux et communaux de l'année précédente
- A défaut, tous justificatifs relatifs à la fortune (fortune mobilière et immobilière) et à l'état des dettes (chirographaires et hypothécaires) en Suisse et, cas échéant, à l'étranger au 31 décembre de l'année précédente

- Pour les personnes imposées à la source

- Attestation-quittance d'impôt à la source et tous justificatifs relatifs à la fortune (fortune mobilière et immobilière) et à l'état des dettes (chirographaires et hypothécaires) en Suisse et, cas échéant, à l'étranger au 31 décembre de l'année précédente

SOLVABILITE

- Attestation délivrée par les offices des poursuites et faillites depuis moins de 3 mois pour chacun des futurs titulaires du bail